

LE COMITE DEPARTEMENTAL DE LOIRE ATLANTIQUE PROJET ASSOCIATIF



Organisation du CDV44	3
Bureau	3
Conseil d'administration.....	3
Les Départements	3
Accompagnement Agent de développement	5
CDV44: Les actions.....	6
Services aux clubs.....	6
Le Sportif	6
Le Développement	6
Le Public.....	6
Les supports	7
Les axes de développement	8
Services aux clubs.....	8
Le Sportif	9
Les Publics	9
Le Développement	10
Les supports	10
Structuration	11

Extrait des statuts du CDV44:

"Le Comité Départemental Loire Atlantique, organisme déconcentré de la Fédération Française de Voile (FFVOILE) est une association déclarée. Elle est régie par la loi du 1er Juillet 1901, les lois et règlements en vigueur, par les statuts et les règlements de la FFVOILE, par ses propres statuts et son règlement intérieur et est constituée par la FFVOILE conformément à l'article 8 de ses statuts.

Placée sous la tutelle de la FFVOILE mais jouissant d'une autorité administrative et financière, il représente la FEDERATION FRANCAISE DE VOILE au niveau départemental, dans le cadre de ses activités départementales. La Ligue Régionale, peut lui déléguer certaines de ses attributions par convention.

Il est, à ce titre, conjointement avec la FFVOILE et la Ligue, l'interlocuteur, des organes et autorités politiques, administratifs et autres du département ainsi que du mouvement sportif départemental (Département de Loire Atlantique et Direction Départementale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale).

Le Comité Départemental s'interdit toute discussion ou manifestation contraire à son objet, et ne peut prendre de décisions contraires aux statuts, règlement intérieur et règlements de la Fédération.

Le Comité Départemental est chargé d'assurer les meilleures relations entre la FFVOILE et les membres affiliés du département.

Il prend toutes dispositions utiles à la mise en oeuvre des conventions établies par l'ensemble de la Fédération sur son territoire.

Il participe à l'élaboration du calendrier fédéral des compétitions dans le respect des règlements et prescriptions de la FFVOILE.

Le Comité Départemental a son siège à 44 rue Romain Rolland 44100 Nantes."

Au regard de ses statuts et de son rôle au sein de la FFVoile à son échelon départemental, le CDV44 met en place la politique sportive départementale.

S'appuyant sur une organisation opérationnelle, et au delà de son rôle représentatif de la FFVoile, le CDV44 est porteurs d'actions vers les clubs, acteur du développement sportif et vers tous les publics.

Le CDV44 est force de propositions d'actions dans sa discipline au regard des publics, des orientations de la FFVoile et des orientations des représentants institutionnels du département.

Partenaire des Clubs et de la Ligue de Voile des Pays de la Loire, il est un facilitateur, dans la mesure de ses moyens, pour les actions portées par les uns ou les autres.

I. Organisation du CDV44

Le Comité est au service de tous les clubs du territoire.
Ses acteurs, majoritairement issus des clubs, doivent œuvrer dans le cadre général pour le développement de la voile sur tout le département.

Administré par un bureau et un conseil d'administration, le CDV44 est organisé en départements ou commissions.

A. Bureau

Constitué du président, du vice-président, du secrétaire et du trésorier.
Des réunions formelles se tiennent une fois par mois, et en cas de besoin.
Le bureau assure la gestion courante et propose des orientations stratégiques au Conseil d'Administration.
Les responsables de départements participent aux réunions du bureau si l'ordre du jour concerne le département dont ils ont la charge.

B. Conseil d'administration

Réuni une fois tous les deux mois, le Conseil d'Administration discute et vote les orientations de la politique du CDV. Il statue sur les propositions du bureau.
Les responsables des départements présentent au Conseil d'Administration l'évolution de leurs actions, leurs projets et demandes spécifiques, le Conseil d'Administration écoute et se prononce à la majorité.
Un registre des décisions est tenu pour enregistrer toutes les décisions votées.
Le Conseil d'Administration est force de proposition pour toute action ou orientation nouvelle.
Il doit être informé de l'actualité du CDV44, et doit avoir accès à toutes les informations le concernant.

Chaque membre du conseil d'administration peut être amené à représenter le CDV44 lors de réunions ou de manifestations.

C. Les Départements

Les départements ont un fonctionnement autonome.
Leurs réunions sont conduites par un responsable, entourés des personnes nécessaires au fonctionnement, interne ou non au CDV44.
Ils sont force de proposition au Conseil d'Administration et proposent des actions.
Ils sont rédacteurs des fiches actions CNDS et Actions du pacte de coopération du département pour ce qui les concernent.

1. Département Sportif

En charge de la pratique de la voile sportive sur le département, le département sportif construit une politique sportive cohérente avec les directives fédérales, la Ligue de Voile des Pays de la Loire, les territoires et les publics.

Dans ce cadre, le département sportif met en place un règlement sportif, un championnat départemental et une coupe départementale.

A l'issus de chaque saison sportive, le département sportif édite le classement départemental.

Le calendrier sportif est établi avec les clubs.

Pour accompagner les coureurs dans leur progression, le département sportif propose des stages sportifs sur les séries cibles de sa politique sportive et pour les porteurs de handicap (ParaVoile)

2. Département Voile Solidaire

Le département Voile Solidaire est tourné vers les publics particuliers ou exclus de la pratique.

Il est un vecteur d'intégration essentiel dans la politique du CDV44.

Son action doit être tournée vers toutes les exclusions:

- * Exclusion sociale
- * Exclusion territoriale (territoires carencés)
- * Exclusion de condition physique (Sport Santé)
- * Exclusion de genre (Pratique féminine)
- * Exclusion due au handicap (ParaVoile)

Le département Voile Solidaire est le partenaire des comités Sport Adapté et HandiSport pour établir des actions communes dans le cadre de conventions.

Il est aussi le référent en matière de matériel adapté à la pratiques HandiSport.

Il collabore avec le département sportif pour les régates ParaVoile et les stages sportifs spécifiques.

3. Département Développement

Le département développement est résolument tourné vers la pérennisation et l'évolution de notre discipline sur le territoire.

Partenaire des clubs, il est force de proposition pour l'accompagnement des évolutions par des rencontres bi annuelles avec les RTQ.

Le département développement est en lien avec la DDJSCS et le Département pour les dossiers CNDS et Pacte de coopération. Il reçoit les propositions des autres départements les analyse et les soutient.

Il propose des actions de formation au regard des besoins sur le territoire.

Il recherche des partenaires pour assurer une offre cohérente et privilégiée.

Il recherche des modes de développement pour les EFV (Voile au collège).

Il propose des dotations aux clubs au moyen du retour financier sur les Passeports Voile.

Il est aussi acteur de développement en se tournant vers des pratiques émergentes (Voile entreprise, nouveaux supports).

4. Département Finances

Département transversal, le département finance contrôle la comptabilité du CDV44.

Il assure la supervision financière des actions proposées par les départements.

Il est en charge du volet administratif des emplois, temporaires ou non.

Il élabore les dossiers concernant les aides à l'emploi.

D. Accompagnement Agent de développement

Le CDV44 emploie un agent de développement salarié, dans le cadre de la convention collective du sport.

Le suivi administratif de cet agent de développement est assuré par deux membres désignés en son sein par le conseil d'administration.

Ces deux administrateurs organisent et conduisent les entretiens annuels, et assurent la gestion des congés. Ils rendent compte au bureau de ces entretiens.

II. CDV44: Les actions

S'appuyant sur son organisation opérationnelle, le CDV44 conduit des actions dans le cadre du triptique "Public, Clubs, Territoire".

A. Services aux clubs

Les services rendus aux clubs par le CDV 44 sont:

- * Présentation et soutien des dossiers Clubs dans le cadre du financement Tripartite du Département.
- * Acquisition de bateaux de sécurité à 50% de leur valeur versée sous forme de loyer sur 5 ans en contrepartie de la mutualisation de ces moyens.
- * Dotation aux clubs de matériel spécifiques
- * Relecture et soutien des dossiers CNDS auprès de la DDJSCS
- * Mise en place de réunions bi annuelles d'information sur les évolutions réglementaires et fédérales.
- * Transmission des informations des partenaires.

B. Le Sportif

Les actions dans le cadre sportif ont pour objectif l'émergence et/ou la fidélisation des coureurs.

Les actions sont donc déclinées pour que le niveau technique départemental soit visé, en offrant la possibilité à ceux qui le souhaitent de poursuivre au niveau supérieur.

Les parcours départementaux sur tous les supports, et pour tous les publics s'appuient sur un règlement cohérent avec le niveau de pratique du public cible.

Les stages sportifs ont des contenus adaptés aux publics cibles eux aussi, et une tarification non excluante.

C. Le Développement

Les actions de développement sont tournées vers les clubs et le comité. Elles sont effectives par les journées thématiques et par les formations pour les clubs. Elles le sont aussi au sein du CDV44 par la réflexion autour de l'évolution des dotations ou les recherches de nouvelles pratiques ou de cadres nouveaux des pratiques (Sport Santé, Sport entreprise, Foil...)

D. Le Public

Le public est une cible important des actions du CDV44.

Que ce soit un public exclu des pratiques, handicapé ou féminin, le CDV44 recherche des actions incluanes.

Notre territoire oblige le CDV44 à prendre en compte le volet tourisme, et son public particulier.

Le CDV44 doit aussi travailler sur les individuels de tous les âges.

E. Les supports

La voile est multifacette, l'observation du nombre de support l'illustre.

Le CDV44 conduit des actions vers la voile légère essentiellement, avec une déclinaison pour les porteurs de handicap.

III. Les axes de développement

Le CDV 44 établit ses axes de développement autour de 6 thématiques:

- * Les services aux clubs,
- * Le sportif
- * Les publics
- * Le développement
- * Les supports
- * La structuration.

Dans chacune de ces thématiques, les axes sont développés avec des échéances de 1 à 3 ans.

La 4ème année de la période olympique est consacrée aux bilans des actions mises en place.

A. Services aux clubs

Les axes de développement dans le cadre des services aux clubs ne portent que peu sur les services, mais beaucoup plus sur les faire connaître.

Deux points à développer: Communiquer sur le CDV44 en externe, et faire connaître le CDV44 par l'accompagnement des nouveaux dirigeants des clubs.

La communication externe du CDV44:

Les clubs méconnaissent souvent les activités du CDV44. Ils ne peuvent donc profiter de conseils ou de soutiens de sa part.

Il est donc urgent de mettre en place une démarche communicante auprès des clubs.

Année 1:

Refonte du site internet. Mise en place d'une procédure d'actualisation.

Espace de partage avec les clubs (Cloud)

Création d'un Flyer de présentation du CDV44: Organisation / Actions

Année 2:

Animation du compte FaceBook. Proposer à un jeune coureur de devenir communicant manager.

Présence du CDV44 sur les régates 5B avec un petit mot qui nous raconte lors des résultats: nos actions, notre fonctionnement.

Présenter le CDV comme soutien aux clubs:

Année 1 et 2:

Proposer aux nouveaux élus des clubs une présentation du CDV44, de son organisation, de ses actions.

Eventuellement proposer un accompagnement pour les équipes nouvelles en apportant un éclairage sur:

Les points clés d'une structure,

Les relations avec les communes,

Les dispositifs fédéraux

Les dispositifs institutionnels

Les financements possibles

B. Le Sportif

Les axes de développement du sportif sont tournés vers:

Des régates en corrélation avec le niveau technique cible,
L'élargissement de la pratique sportive,
La convivialité entre coureurs.

Année 1 - Année 2:

Rendre les parcours du circuit départemental plus simple, et évolutifs au cours de la saison sportive

Rendre le règlement sportif plus lisible (peut être plus simple) et le rendre accessible à tous les clubs (Cloud)

Renforcer la convivialité entre coureurs par l'organisation de soirées de fin de régata ou de barbecue et en s'assurant du nombre de clubs représentés sur les stages départementaux.

Année 2 - Année 3:

Proposer un parcours départemental senior.

Mettre en place un challenge inter clubs sur des pratiques diverses: Dériveur, VRC, Paddle, Catamaran, Habitable....

Créer un esprit convivial et festif lors du challenge inter clubs

C. Les Publics

Le développement de la pratique en regard des publics exclus est un volet important de la politique du CDV44.

Année 1 - Année 2:

Donner la possibilité aux accompagnateurs lors des régates de pratiquer sur un bateau collectif ou dans un cadre sécurisé en bateau double. Les clubs seront invités à proposer cela lors des étapes du championnat départemental.

Renforcer les actions vers les instituts pour augmenter le nombre de personnes ayant accès à la pratique. Les liens avec les services du département et les comités départementaux partenaires seront renforcés.

Année 2:

Proposer des courses par équipe et/ou des classements "équipage mixtes". Cela peut concerner les équipages mixtes, ou les équipes mixtes.

Année 2 - Année 3:

Proposer des journées spécifiques féminine avec des "package" voile + une 2^e autre pratique sportive ou culturelle.

Séances facturées en fonction du coût des activités complémentaires qui pourraient être: Yoga, Sophrologie, Diététique.....

D. Le Développement

Le développement doit être tourné vers d'autres pratiques, d'autres techniques, d'autres supports, d'autres soutiens.

Le CDV44 est au service de tous les clubs, y compris de petites structures non labélisées.

Année 1:

Recherche de moyen de soutien aux petites structures non labélisées, et souvent non éligibles aux dotations.

Année 2:

Accompagner les clubs vers les actions sport santé. Le CDV44 doit pouvoir se placer comme force de proposition.

Année 2 - Année 3:

Le CDV44 se rapprochera de Comité Départemental de Sport Entreprise pour co-construire des actions avec ce public (Championnat départemental Sport Entreprise). Les clubs seront invités à participer à la réflexion et à l'accueil de manifestations.

Année 2 - Année 3:

Le CDV44 doit exercer une veille sur les pratiques émergentes de notre discipline (Kite, Foil, .../...)

E. Les supports

La pratique de la voile dans un mode de mutualisation nécessite des supports comparables dans les différents clubs.

Le CVD pourrait organiser le choix des supports et encourager les clubs vers cet achat par des réductions auprès des partenaires ou une prise en compte particulière dans les dossiers de subvention.

La Voile Radio Commandée (VRC) peut toucher de nombreux publics.

Un public propriétaire, un public flotte collective.

Ce support doit aussi permettre l'accès à la voile scolaire pour des écoles éloignées des sites de pratique.

Année 1 - Année 3:

Le CDV44 organise des réflexions sur les supports et se tourne vers les partenaires au regard des propositions des clubs.

Le championnat Flotte collective devient plus cohérent en fin d'olympiade.

Année 2 - Année 3:

Le CDV peut acquérir une flotte qui serait utilisée pour des régates flotte collective et pour des actions vers les porteurs de handicap. Cette flotte pourrait être mise à la disposition de clubs souhaitant faire un essai avant la mise en place d'actions sur ce support la mise en place d'une convention.

F. Structuration

La structuration du CDV44 est effective. Cependant elle doit être valorisée et parfois éclairée.

Les administrateurs du CDV44 doivent pouvoir décoder toute l'organisation et toutes les actions pour pouvoir devenir pleinement acteurs.

Année 1:

Renforcement de la communication interne: Mise en place d'un agenda partagé du CDV. Chaque administrateur aura à chaque instant la possibilité de connaître toutes les échéances du CDV44 et aussi de s'inscrire comme représentant pour certaines occasions.

Les documents de travail en cours et les dossiers clés seront placés sur un cloud pour permettre aux administrateurs de suivre les instructions en cours.

Année1:

Le lien entre les administrateurs doit être renforcé. Une journée conviviale annuelle doit être mise en place sur un site différent chaque année.

Année 1- Année 3:

La recherche de partenaires doit être poursuivie, au-delà du monde de la voile et du nautisme.